

Demande de congé du représentant Bourgeois, député de la Seine-Inférieure, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Jacques François Bourgeois

Citer ce document / Cite this document :

Bourgeois Jacques François. Demande de congé du représentant Bourgeois, député de la Seine-Inférieure, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 352;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26887_t1_0352_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

43

La section révolutionnaire présente un cavalier jacobin armé et équipé à ses frais (1).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens représentans du peuple,

La section révolutionnaire, toujours jalouse de concourir au succès des armes de la République, vient vous présenter un nouveau soldat de la liberté dans la personne d'un cavalier jacobin, choisi parmi ceux que leur force morale et physique rend plus propres à combattre les tyrans et leurs malheureux esclaves.

Ce citoyen armé de pied en cape par nos soins, brûle d'aller donner des preuves de son patriotisme et de sa valeur dans nos camps. C'est une jouissance vraiment républicaine, Citoyens représentans, que le sentiment qui reste au fond de nos cœurs en joignant nos hommages à ceux de ce brave militaire.

La section révolutionnaire n'a pu voir qu'avec la plus reconnaissante émotion, le soin paternel que vous venez de prendre en consacrant à jamais les principes religieux qui servent de base à la morale et à toutes les vertus par le culte que vous avez décrété pour l'auteur de nos êtres et de toute la nature. Chaque jour ajoute à tous les titres qui vous assurent à jamais l'amour et le respect du peuple français. Vous lui avez appris à connaître et à chérir la liberté, vous faites plus encore, vous l'en faites jouir et vous la rendez éternelle (2).

La Convention nationale décrète mention honorable de l'offre, et admet les députés de la section et le cavalier aux honneurs de la séance (3).

44

Le citoyen Bourgeois, député du département de la Seine-Inférieure, demande un congé de trois décades pour le rétablissement de sa santé. Le Comité de sûreté générale déclare n'avoir aucun motif qui puisse s'opposer à ce que cette demande soit accueillie ».

« La Convention nationale accorde le congé pour trois décades » (4).

45

Une députation de la Société populaire-régénérée de Falaise (5) offre, au nom de cette société, 2,477 liv. 10 sols pour les frais de la

(1) P.V., XXXVII, 225. B¹, 29 flor.; *Débats*, n° 603, p. 358; *J. Perlet*, n° 601; *Feuille Rép.*, n° 317; *J. Sans-Culottes*, n° 455.

(2) C 303, pl. 1112, p. 41.

(3) P.V., XXXVII, 226.

(4) P.V., XXXVII, 226. Minute du p.v. (C 302, pl. 1090, p. 4), p. 5 (lettre du C. de sûreté générale et de surveillance donnant accord); *M.U.*, XXXIX, 442, pas de minute; décret n° 9166.

(5) Calvados.

guerre, et présente un état général des effets déposés à l'administration par les différentes municipalités et comités de surveillance du même district (1).

DUPONT, orateur de la députation : Représentans du peuple,

La Société populaire régénérée de Falaise m'a chargé de déposer sur l'autel de la patrie 2 477 l. 10 s. pour les frais de la guerre. Déjà ont été déposés au magasin militaire de Caen 2 843 chemises, 370 paires de bas, 203 paires de souliers, 116 draps, 8 matelats, quelques couvertures, 14 paquets de linge de pansements, 6 de charpie. C'est là le fruit du patriotisme et non des richesses; car sous tous les rapports nous sommes de vrais sans-culottes.

Cette Société m'a aussi chargé de vous exprimer ses sentimens et ses vœux. Législateurs, au premier signal donné par le représentant du peuple Garnier, de Saintes, concernant les rebelles de la Vendée, une compagnie de cavalerie marcha, et lorsque le représentant du peuple Laplanche parut, la commune entière se leva en masse pour l'accompagner. Tous les actes du civisme ont été remplis, les femmes et les enfans des défenseurs de la patrie, les indigens et les infirmes savent que la Société populaire existe. Les citoyens qui la composent, animés du même esprit, imitent leurs frères, les jacobins de Paris, et par conséquent sont à la hauteur des sublimes destinées que vous leur préparez.

Haine aux tirans de toutes couleurs, guerre à mort aux despotes, réunion de toutes les forces morales et phisiques pour soutenir l'impérissable édifice que vous élevez. Tels sont nos sentimens, nos vœux pour votre prospérité en découlent.

C'est par le choix des membres des Comités de salut public et de sûreté générale que la Montagne a prouvé qu'elle seule voulait le bonheur du peuple; mais il ne suffit pas d'en avoir solidement posé les bases, il n'appartient qu'à vous, Pères de la patrie d'achever de consolider votre immortel ouvrage; restez donc à votre poste; c'est notre vœu; c'est celui de tous les français qui aiment la liberté.

Comptez sur notre obéissance à vos sages décrets, sur notre zèle et notre entier dévouement, et s'il faut des sacrifices, ordonnez et vous reconnaîtrez les républicains de Falaise; ils vous prouveront qu'ils ont des cœurs faits pour chérir la liberté et des bras pour vous seconder.

Vive la République, vive la Convention nationale.

[*Etat des dons déposés du 19 brum. au 1^{er} flor. II*].

2 125 chemises; 370 paires de bas; 116 draps; 3 gibernes; 205 paires de guêtres; 5 bonnets; 5 nappes; 2 aunes 1/4 et 1 leze de drap bleu; 4 habits uniforme; 1 ballot de chanvre; 2 redingotes uniforme; 1 doublier; 4 gilets; 4 culottes; 1 sabre; 2 couvertures, 8 matelas; 2 sacs; 1 paillasse; 2 aunes de toile; 273 liv. 15 s. en assignats. Charpie: 518 vieilles chemises; 14 paquets de vieux linge; 6 paquets de charpie; 3 draps, 1 doublier et plusieurs autres morceaux de vieux linge.

(1) P.V., XXXVII, 226. *J. Sablier*, n° 1320.